

TWITTOS #224: Sortie médiatique de Gassama Diaby / Alpha Condé à la tribune de l'ONU, le montage ridicule de la RTG

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



**Résumé de l'actualité guinéenne sur
Twitter**

Sortie médiatique de Gassama Diaby



Sultan de Conakry 10 @ABDELDJALIL224 · 2h

"Les bons peuples n'ont que les bons gouvernants. Les mauvais ne peuvent en prétendre autrement."

Gassama Diaby



Abdoulaye Oumou Sow 🇸🇳🇲🇱🇮🇪 @ao_sowGn · 3h

"Il est parfois plus difficile de renoncer que de s'entêter. Je demande a mon ami @AlphaCondePRG de renoncer à cette tentation" Kalifa **Gassama Diaby** dans #GGespace sur @espacefm_gn
#Kibaro #Amoulanfé #2020UnAutre



pathus @pathus90 · 2h

L'ex-ministre **Gassama Diaby** déclare qu'il est inadmissible de permettre à Alpha Condé de briguer un 3e mandat

**Alpha Condé à la tribune de l'ONU,
le montage ridicule de la RTG**



Youssef KABA @youssef_kaba · 7m

À la tribune des Nations unies, **Alpha Condé** prononce son discours dans une salle presque vide et distraite. #Kibaro #Guinée #ONU
Guinea - President Addresses General Debate, 74th Session webtv.un.org/watch/guinea-p...



pathus @pathus90 · 3h

Le gouvernement a manipulé les images du discours d'**alpha condé**, pendant le discours d'**alpha condé** la Salle était presque vide et voici les vraies images publiées sur le site de L'ONU webtv.un.org/watch/player/6... et la fake news facebook.com/PresidenceRepu...



Guinea - President Addresses General Debate, 74th Session
Alpha Condé, President of the Republic of Guinea, addresses the general debate of the 74th Session of the General Assembly of the UN (New Yor...
webtv.un.org

Il faut noter que le président Alpha Condé n'était pas le seul à vivre cette situation de la salle presque vide à l'ONU.

Donc, la RTG n'avait pas à procéder à un tel montage, qui d'ailleurs est très médiocre.



Lien vidéo ONU

<http://www.guineepolitique.com/wp-content/uploads/2019/09/Le-discours-dAlpha-Cond%C3%A9-la-tribune-des-Nations-unies-FLUVORE.mp4>

SCAN : « Il est moralement, politiquement et juridiquement indéfendable de permettre au chef de l'Etat de s'octroyer un troisième mandat [] » Khalifa Gassama Diaby

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019

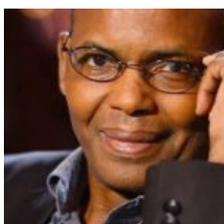


Khalifa Gassama Diaby, ancien ministre de l'Unité nationale et de la Citoyenneté, dans l'émission Grandes Gueules d'Espace fm (septembre 2019)

« Il est moralement, politiquement et juridiquement indéfendable de permettre au chef de l'Etat de s'octroyer un troisième mandat ou un premier mandat d'une nouvelle république »

« Accepter cette idée de troisième mandat ou de modification constitutionnelle, c'est tuer l'espérance démocratique dans notre pays ».

[Lire la source Ledjely](#)



Tierno Monémbo, dans une chronique intitulée « Mugabe, Sékou Touré, le FLN et les autres » (septembre 2019)

« Évidemment, il y aura toujours des ethnologues, des

sociologues – pourquoi pas des t ratologues ? – pour justifier la barbarie et d fendre l'ind fendable. Normal, ce sont des intellectuels, donc des individus dont la d magogie est la raison de vivre. Et qu'est-ce qui est plus d magogue qu'un intellectuel ? Un intellectuel africain ! OK, ces h ros aux mains tach es de sang ont brillamment lib r  leurs peuples du joug colonial. OK, ce sont eux et personne d'autre qui nous ont rendu notre fiert  d'Africains ! Cela ne fait pas d'eux les propri taires de notre sol et de notre sous-sol, de notre m moire et de notre  me ».

[Lire la source Lepoint](#)



Bah Oury, ancien ministre, pr sident de l'Union pour la D mocratie et le D veloppement (UDD), apr s l'audience avec le premier ministre Kassory Fofana (septembre 2019)

« Aujourd'hui, il serait contreproductif pour nos int r ts nationaux d'aller dans le sens d'une modification ou d'un changement constitutionnel... Nous souhaitons que le Pr sident Alpha Cond  aille dans le sens de la n cessit  pour permettre   la Guin e d'avoir une alternance d mocratique apais e, r conciliatrice, qui permettrait   la Guin e d' tre sur les rails de la d mocratie ».

[Lire la source Guineenews](#)

Un scan r alis  par S kou Ch rif Diallo

En Guinée, Alpha Condé prépare un troisième mandat

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Au pouvoir depuis 2010, le président guinéen semble vouloir jouer les prolongations.

Le chef de l'Etat Alpha Condé a annoncé le 22 septembre l'organisation d'un référendum sur le changement de la Constitution en [Guinée](#). Un nouveau texte lui permettrait de briguer un nouveau mandat en 2020.

Une annonce depuis New York

La loi en Guinée limite à deux le nombre de mandats présidentiels. Pour pouvoir se présenter une troisième fois en octobre 2020, Alpha Condé, 81 ans, se lance dans la révision de la Constitution. Lors d'une rencontre avec des Guinéens à New York en marge l'Assemblée générale de l'ONU, il leur demande de se "*préparer pour le référendum et les élections*". Des propos [très commentés](#) par la presse, comme le relève RFI.

Un projet contesté

Alpha Condé est le premier président démocratiquement élu en Guinée après des années de dictature. Depuis qu'il est au pouvoir, cet ancien opposant historique a commencé à critiquer

la pertinence de la limitation des mandats en Afrique. Le débat sur la question a été lancé en Guinée en janvier 2019 à la publication, par la présidence, des propos de l'ambassadeur de Russie à Conakry. Le diplomate russe suggérait l'amendement de la Constitution.

La proposition a aussitôt suscité une levée de boucliers dans les rangs de l'opposition. Les adversaires politiques d'Alpha Condé ont créé en avril un front regroupant les partis politiques, les syndicats et les membres de la société civile pour s'opposer à ce projet. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été interpellés lors de manifestations contre un troisième mandat.

Et la transition démocratique ?

Si les partisans du président guinéen applaudissent le principe d'un changement constitutionnel, ses opposants refusent pour leurs parts de céder à la pression. Ils boycottent les "consultations" lancées à ce sujet. Pour ses détracteurs, en modifiant la Constitution, Alpha Condé oublie les valeurs démocratiques qu'il a longtemps défendues lorsqu'il était dans l'opposition.

Une remarque qui rappelle celle de [l'artiste ivoirien Tiken Jah Fakoly](#), fervent défenseur de l'ancien opposant Condé. L'auteur de la célèbre chanson *Quitte le pouvoir* avait interpellé le chef de l'Etat guinéen. *"Moi j'ai dit personnellement au président Alpha Condé que ce n'était pas une bonne idée de briguer un troisième mandat. Il n'était pas très content. Pour quelqu'un qui a lutté pour la démocratie, ce serait dommage de sortir par la petite porte"*, a souligné le reggaeman [au micro de RFI](#) en mai 2019.

Source: [francetvinfo](#)

TWITTOS #224 : Alpha Condé et son référendum / Massacre du 28 septembre 10 ans après

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



**Résumé de l'actualité guinéenne sur
Twitter**

Alpha Condé et son référendum



Clément Boursin @ClementBoursin · 4m

La #Guinée à la croisée des chemins africacenter.org/fr/spotlight/g... Après avoir rompu avec des décennies de régime autocratique, le progrès démocratique est à nouveau menacé. Le président @AlphaCondePRG manœuvre pour réviser la constitution et rester au pouvoir pour un troisième mandat



La Guinée à la croisée des chemins – CESA
Après avoir rompu avec des décennies de régime autocratique, le progrès démocratique est à nouveau menacé en Guinée. Le président ...
africacenter.org



Cellou Dalein Diallo
@Cellou_UFDG

Honteux. À l'étranger, @AlphaCondePRG annonce la tenue d'un référendum pour changer la Constitution et sa participation illégale aux élections. Les Guinéens ne toléreront pas ce passage en force anti-démocratique. Les consultations en cours ne sont qu'une mascarade !
#Kibaro

 **Jeune Afrique** @jeune_afrique · 24 sept.

#Guinée : Alpha Condé demande à ses partisans de « se préparer pour le référendum »
jeuneafrique.com/833712/politiqu...



Massacre du 28 septembre 10 ans après



Amnesty International  @amnesty · 4m 

A decade has passed since the stadium massacre in Conakry, but for those who lost their sons, daughters, fathers or mothers, the horror of that day—when security forces killed more than 150 people—remains forever etched in their memory.



A decade later, no justice for massacre in Guinea

Families of victims of the September 2009 massacre by Guinea's security forces are still awaiting justice 10 years later, 6 human rights groups sai...

[amnesty.org](https://www.amnesty.org)



Delphine Carlens @D_Carlens · 14m

#Guinée: 10 ans après le massacre du stade, les victimes attendent toujours que **#justice** soit rendue. Deux ans que le procès au niveau national aurait pu commencer. Le gouvernement doit démontrer d'une réelle volonté politique; la **#CPI** analyse et guette.
tiny.cc/dmvddzy



Projet FIDH OGDH et 9 autres



Clive Baldwin @cliveabaldwin · 1h

« Je demande encore au président de la République de penser à nous, les victimes du 28 septembre. »

C'est 10 ans depuis le massacre de septembre 28 en **Guinée**.

Il est maintenant le temps de juger ceux responsables.



Guinée : Dix ans après le massacre du stade, la justice n'a toujours
Le 28 septembre 2009, les forces de sécurité guinéennes ont tué plus de
150 manifestants dans un stade de Conakry. Dix ans plus tard, il faut enfi...
[hrw.org](https://www.hrw.org)

Guinée : Dix ans après le massacre du stade, la justice n'a toujours pas été rendue

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Les familles des victimes du massacre commis en septembre 2009 par les forces de sécurité guinéennes, qui ont tué plus de 150 personnes manifestant dans un stade de la capitale, Conakry, attendent toujours qu'on leur rende justice dix ans plus tard, ont déclaré aujourd'hui six organisations de défense des droits humains. Pour marquer le dixième anniversaire du massacre, les organisations ont diffusé une vidéo dans laquelle des victimes demandent l'ouverture du procès.

Des centaines de personnes ont été blessées et plus d'une centaine de femmes ont été victimes de viol et d'autres formes de violences sexuelles lors de ce déferlement de violence qui a démarré le 28 septembre 2009 et s'est étalé sur plusieurs jours.

Les six organisations sont l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme (OGDH), Les Mêmes droits pour tous (MDT), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), Amnesty International et Human Rights Watch.

« Une décennie s'est écoulée depuis le massacre du stade de Conakry, mais pour ceux qui ont perdu leur fils, fille, père ou mère, l'horreur de ce jour reste à jamais gravée dans leur

mémoire », a déclaré Asmaou Diallo, présidente de l'AVIPA. « Dix ans, c'est trop long lorsqu'on a soif de justice. Nous avons droit à ce que les responsables de ces atrocités rendent des comptes. »

Peu avant midi, le 28 septembre 2009, plusieurs centaines d'agents des forces de sécurité guinéennes ont ouvert le feu sur des dizaines de milliers de personnes rassemblées pacifiquement dans le stade pour protester contre l'intention de Moussa Dadis Camara, alors chef de la junte au pouvoir, de se présenter à l'élection présidentielle. Les forces de sécurité ont également violé des femmes, individuellement ou collectivement, y compris au moyen d'objets tels que des matraques ou des baïonnettes.

Les forces de sécurité se sont ensuite attelées à une opération organisée de dissimulation, dans le but de cacher l'ampleur des tueries, en bouclant tous les accès au stade et aux morgues et en emportant les corps pour les enterrer dans des fosses communes, dont beaucoup doivent encore être identifiées.

L'enquête menée par des juges d'instruction guinéens, ouverte en février 2010 et bouclée fin 2017, a progressé lentement en raison d'obstacles politiques, financiers et logistiques. Mais dans un pays où les crimes impliquant les forces de sécurité restent largement impunis, sa clôture a envoyé un signal fort et levé les espoirs que l'ouverture d'un procès qui pourraient rendre justice aux victimes serait proche.

En avril 2018, l'ancien ministre de la Justice Cheick Sako a mis en place un comité de pilotage chargé d'organiser le procès sur le plan pratique. Ce comité a décidé qu'il se tiendrait à la Cour d'appel de Conakry.

Pourtant, presque deux ans après la clôture de l'enquête, la date du procès n'est toujours pas fixée. Alors que le comité de pilotage est censé se réunir chaque semaine, il ne le fait

que par intermittence.

Même si en juillet la Cour suprême guinéenne a écarté tous les recours judiciaires liés à la clôture de l'instruction, les juges qui présideront le tribunal n'ont toujours pas été désignés.

Certains survivants sont décédés pendant que l'affaire continue de traîner en longueur. Un résumé chronologique des événements peut être consulté [ici](#).

Les victimes expliquent dans la vidéo en quoi obtenir justice pour ces crimes est si importante pour elles :

« Depuis ce jour, nous pleurons et nous voudrions pouvoir sécher nos larmes, nous espérons obtenir justice. »

« Je demande encore au président de la République de penser à nous, les victimes du 28 septembre. »

« La proclamation de la date, c'est ce qui est très important. On dit à partir de tel jour, tel mois, le procès va commencer. À partir de cet instant, ça va nous donner beaucoup d'espoir d'aller [vers] le procès. »

Plus de 13 suspects ont été inculpés, dont Dadis Camara, l'ancien chef de la junte appelée Conseil national pour la démocratie et le développement, qui gouvernait la Guinée en septembre 2009, ainsi que son vice-président, Mamadouba Toto Camara. Plusieurs individus inculpés de charges liées aux homicides et aux viols occupent toujours des postes d'influence, y compris Moussa Tiégboro Camara, Secrétaire général chargé des Services spéciaux de lutte contre le grand banditisme et les crimes organisés.

L'aide de camp de Dadis Camara, Abubakar « Toumba » Diakité, a également été inculpé. Il a été extradé vers la Guinée en mars 2017, après plus de cinq ans de cavale. Quatre autres individus sont en détention à la Maison Centrale de Conakry,

respectivement depuis 2010, 2011, 2013 et 2015 dans le cadre de l'affaire du 28 septembre. Leur détention provisoire est illégale dans la mesure où elle excède la durée maximale prévue par la loi guinéenne, soit 18 à 24 mois en matière criminelle, en fonction du chef d'inculpation. Ils doivent pouvoir être jugés de façon équitable dans les plus délais.

Le 14 août 2019, lors d'une réunion du comité de pilotage, Mohammed Lamine Fofana, le nouveau ministre de la Justice, a réitéré l'engagement du président Alpha Condé vis-à-vis du procès et promis que des « préparations concrètes » commenceraient immédiatement.

Le gouvernement et les partenaires internationaux de la Guinée, notamment l'Union européenne et les États-Unis, ont déjà mis de côté des fonds essentiels pour que le procès puisse avoir lieu.

« La date du procès doit être fixée et des juges nommés pour juger l'affaire », a déclaré Frédéric Foromo Loua, président de MDT. « Par ailleurs le comité de pilotage devrait répondre aux éventuels besoins en suspens en matière de bâtiments et organiser les procédures de logistique et de sécurité en vue du procès. Enfin il faudrait prendre les mesures adéquates pour assurer la participation de Dadis Camara, qui est actuellement en exil au Burkina Faso ».

La Cour pénale internationale (CPI) a ouvert une enquête préliminaire sur la situation en Guinée en octobre 2009. La CPI agissant comme un tribunal de dernier recours, elle ne prendrait le relais que si les juridictions nationales ne peuvent pas, ou ne veulent pas, instruire et juger les affaires pour lesquelles elles sont compétentes.

« Le procès du 28 septembre 2009 nécessite un appui politique au plus haut niveau afin de démarrer », a conclu Abdoul Gadiiry Diallo, président de l'OGDH. « Le président Condé a affirmé auparavant son engagement à mettre fin à l'impunité. Le

président doit agir en faveur des victimes en appuyant sans équivoque l'ouverture du procès et le ministre de la Justice doit s'assurer qu'il s'ouvre dans les plus brefs délais. »

[Source : communiqué FIDH](#)

Une nouvelle constitution : des risques et des menaces pour la stabilité de la Guinée (Par Bah Oury)

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Dans un mémo relatif à son entretien avec le premier ministre Kassory Fofana, publié sur son [site Internet](#), Bah Oury, ancien ministre, Président de l'Union pour la Démocratie et le Développement (UDD), souligne que « le projet de changement constitutionnel dans les circonstances actuelles s'avère périlleux pour la stabilité institutionnelle de notre pays »

Extrait

« [] Une nouvelle constitution : des risques et des menaces pour la stabilité de la Guinée

Une nouvelle constitution c'est-à-dire une « autre République

» qui aurait pour conséquence de contourner ou rendre caduc les « intangibilités » n'est pas envisageable, car, contraire aux dispositions constitutionnelles en vigueur. Persister dans la voie pour « une nouvelle constitution » reviendrait à l'abolition de l'actuelle République pour une autre. Ce serait anticonstitutionnel. Cette possibilité ouvrirait des risques sérieux pour la paix civile et détériorerait immanquablement la stabilité et la cohésion nationales. Les répercussions de ce choix bouleverseraient nos relations avec nos voisins de l'espace CEDEAO, et entraveraient durablement nos relations de coopérations avec nos partenaires stratégiques comme l'Union Européenne y compris la France d'une part et les Etats-Unis d'Amérique d'autre part.

La charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ratifiée par notre pays en son article 23 stipule : « Les Etats parties conviennent que l'utilisation entre autres, des moyens ci-après pour accéder ou se maintenir au pouvoir constitue un changement anticonstitutionnel de gouvernement et est passible de sanctions appropriés de la part de l'Union Africaine : les putsch, les interventions de mercenaires et les interventions de groupes dissidents ou rebelles pour renverser un gouvernement démocratiquement élu ainsi que tout refus par un gouvernement en place de remettre le pouvoir au parti ou au candidat vainqueur à l'issue d'élections libres, justes et régulières ».

Il en est de même pour « tout amendement ou toute révision des constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique ». Dans ce cas de figure le Conseil de Paix et de Sécurité peut prendre la décision de suspendre les droits de participation de l'Etat partie concerné aux activités de l'Union Africaine en vertu des articles 30 de l'acte constitutif et 7 (g) du protocole. Le Conseil de Paix et de Sécurité a même prévu des sanctions individuelles pour les promoteurs des faits relatés dans l'article 23.

Monsieur le Premier Ministre

Comme vous le savez sans doute, le projet de changement constitutionnel dans les circonstances actuelles s'avère périlleux pour la stabilité institutionnelle de notre pays. Coincée entre des pays convalescents suite aux guerres civiles qui les ont déchirés comme la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra-Léone et adossée à l'Est sur des pays épicentres du terrorisme au Sahel et à des tueries intercommunautaires, la Guinée est un verrou pour conforter une paix relative dans la sous-région.

Il est par conséquent primordial de veiller à surseoir à toute initiative qui pourrait mettre en danger notre pays. Les périls sont grands []».

[Lire l'intégralité du mémo](#)

En Guinée, un 3e mandat pour Alpha Condé ? La perspective se précise

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Dans une vidéo partagée ce lundi 23 septembre sur les réseaux sociaux, le président Alpha Condé appelle les Guinéens à se préparer à un référendum et à des élections. Des propos tenus

lors d'une rencontre avec la communauté guinéenne de New York. Un message qui accrédite encore plus une candidature à sa propre succession malgré l'obstacle constitutionnel.

"Je vous demande de vous organiser et de vous préparer pour le référendum et les élections". Ce sont les mots d'Alpha Condé dans une vidéo datée du 22 septembre postée sur Facebook et abondamment reprise ce mardi 24 septembre 2019 par les médias guinéens.

M. Condé rencontrait lundi 23 septembre des membres de la communauté guinéenne à New York, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, selon les médias.

Cette vidéo donne davantage de corps au projet attribué à Alpha Condé de briguer à nouveau la présidence.

Consultations boycottées

Alpha Condé, ancien opposant historique et premier président démocratiquement élu de cette ex-colonie française d'Afrique de l'Ouest, achève son deuxième mandat en octobre 2020. La constitution actuelle l'empêche d'en assumer un troisième.

A son poste depuis 2010, il a souvent contesté la pertinence de la limitation du nombre de mandats. Il n'est pas encore allé jusqu'à lancer une réforme constitutionnelle. Mais il a mandaté début septembre son Premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana, pour qu'il organise de larges *"consultations"* portant en particulier sur la constitution. Ces consultations, qui doivent en principe s'achever mercredi 25 septembre, sont boycottées par les principaux partis d'opposition.

Le chef de l'Etat a aussi prôné la tenue d'élections législatives avant la fin de 2019. Elles étaient initialement prévues en 2018, mais avaient été reportées sine die. Le chef de la Commission électorale a proposé qu'elles se déroulent le 28 décembre 2019, mais les représentants de l'opposition au sein de la commission ont jugé cette date *"irréaliste"*.

Plusieurs membres d'un mouvement créé pour s'opposer à un troisième mandat d'Alpha Condé ont été interpellés en avril et mai lors de manifestations émaillées d'incidents, avant d'être relâchés par la justice.

Lors de son séjour aux Etats-Unis, Alpha Condé a été reçu par le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo, qui a appelé à une *"transition du pouvoir démocratique et honnête (en Guinée), ce qui impliquera des institutions plus fortes et moins de corruption"*, selon le département d'Etat.

Source: [TV5Monde](#)

<http://www.guineepolitique.com/wp-content/uploads/2019/09/Alpha-Condé-pour-le-referendum.mp4>

Chronique: une certaine idée de la rue en démocratie

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Alpha Condé vient de demander à ses partisans de se préparer pour le référendum et les élections. Une surprise ? Non! La

nouveauté c'est le fait de prononcer pour la première fois le mot référendum.

Depuis plusieurs mois déjà, des missions labellisées "**ANAFIC TOUR**" sillonnent le pays pour délivrer un message de mensonge et de manipulation. Avec un bombardement médiatique impressionnant pour maquiller 9 ans de règne comme si le peuple de Guinée était plongé dans une phase hypnotique et c'est maintenant le réveil et la découverte des merveilles accomplies par le tout puissant Alpha 1er dernier du nom. La RTG est là pour l'enfumage généralisé même si ses chroniqueurs actuels sont moins inspirés que les anciens.

Enclencher l'étape des consultations avant d'aller aux États-Unis dont le seul but était dans un premier temps de trouver un moyen de divertissement national (effets escomptés résultats atteints. Certains très excités de rejoindre la table des invités nous ont bassiné toute une semaine sur les vertus du dialogue et tout le bla-bla qu'on ressuscite quand ça vous arrange), dans un second temps il fallait éviter les questions sur la politique intérieure pendant son séjour américain en maquillant cela en voyage d'affaires et de recherche d'investisseurs. Pendant ce temps, la pression est exercée sur la CENI (avec son corollaire de zizanie observée depuis une semaine au sein de l'institution) pour faire l'impossible afin d'organiser les législatives d'ici la fin de cette année (car l'autre urgence est de redéfinir les équilibres au sein de cette autre institution qu'est l'assemblée nationale).

Une évidence saute aux yeux : c'est un plan qu'on déroule sous nos yeux avec des séquences qui parfois font croire à une hésitation ou un réajustement. Il se déroule comme établi par les promoteurs de ce projet de 3ème mandat. Pourquoi une telle facilité de déroulement ? La réponse est simple : de l'autre côté (les opposants à ce projet) la convergence des luttes se fait encore attendre, une unanimité sur les moyens d'actions reste encore un défi, le mouvement par son caractère fourre-

tout est aussi parasité avec des membres qui se baladent à Conakry avec deux offres d'adhésion en fonction de leurs intérêts flottants (mouvance et opposition).

C'est le moment de penser à une stratégie globale (celle annoncée et celle en sourdine) car le camp d'en face semble décidé à aller jusqu'au bout de la folie. Cette assurance s'explique : toutes les institutions sont acquises, il n'existe aucune autorité morale dans ce pays pour sonner la fin de la récréation (les religieux adorent les invitations à Sekoutoureya plus que tout au monde), les intellectuels plongés dans le coma du fonctionnariat pour les uns et la bassesse de la courtisanerie pour les autres ont opté pour l'indifférence et la survie professionnelle, dans un contexte d'histoire politique difficile et son versant ethnique, une réalité qui constitue une matière à exploiter pour diviser le peuple même sur un enjeu national comme la préservation de la démocratie, et enfin la fameuse communauté internationale (comme toujours, la prévention des crises est une action listée mais son effectivité reste discutable) observe le pourrissement de la situation.

Récapitulons : Alpha Condé se prononce sur un référendum, ses partisans sont sur le terrain depuis plusieurs mois, les opposants à ce projet se mobilisent, des contrepouvoirs institutionnels sont inexistantes. Brefs tous les instruments institutionnels de recours sont rouillés et foncièrement abîmés. Quel est le moyen d'action restant pour sauver la démocratie ? Les manifestations.

Au Burkina Faso pour chasser Blaise Compaoré, on a observé le même scénario. Soyez tranquille, personne ne demande le départ de Alpha Condé (une retraite plus ou moins paisible est envisageable pour lui mais soyons réalistes aussi, il répondra un jour sur certains dossiers restés sans suite pendant son règne car des familles attendent des réponses) mais dans l'urgence c'est le retrait du projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) que les populations réclament.

Pourquoi les manifestations ? Parce que la forme de contestations est admise, légale et démocratique. Il faut sortir de cette conception fautive sur l'appel à manifester qui serait selon certains, un appel à la violence. La rue n'est pas un espace dangereux pour des manifestations (il faut d'ailleurs arrêter de rajouter « pacifiques » de façon mécanique car de facto elles sont et seront pacifiques si les règles sont respectées), la dangerosité est surtout le fait des forces de sécurité.

Au Burkina Faso pendant l'insurrection populaire, les manifestants sont entrés au siège de l'assemblée nationale, se sont dirigés vers le palais Kosyam, ... il n'y a pas eu cette boucherie humaine (où des dizaines de manifestants sont tués et de nombreux blessés) qu'on a connu en Guinée lors des manifestations politiques. La seule réaction républicaine des forces de sécurité burkinabé était de protéger les lieux stratégiques et de reculer sous la pression populaire. On ne tire pas sur sa population pour protéger un individu et son petit groupe, responsables du chaos occasionné. En Guinée, les manifestations sont perçues comme dangereuses parce que les forces de sécurité tirent sur les manifestants. Inutile de vous citer les nombreux rapports des organisations nationales et internationales sur cette évidence.

En créant de toutes pièces cette crise, Alpha Condé sera tenu responsable de toutes les dérives de ce régime. Le rapport de force est inévitable et il (Alpha Condé) reculera quand la pression sera très forte. Lorsqu'il y a du monde et que les manifestations durent, l'Etat recule, c'est une réalité observée et documentée.

« Une certaine idée de la Guinée » peut aussi se traduire par une certaine idée de la rue en démocratie.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Chronique : avec Kassory, Keïra et Kiridi, vous nous ramenez encore le vieux disque sur les anciens PM ?

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Certains guinéens se souviennent et arrêtez maintenant d'insulter notre intelligence.

Les années Lansana Conté ont une telle spécificité et les guinéens ne l'ont pas oublié : les puissants de la République n'étaient pas les premiers ministres (ceux qu'ils appellent aujourd'hui anciens premiers ministres) mais des ministres et ministres conseillers à la présidence.

Tiens tiens ! Vous vous souvenez de Keïra ? C'est l'actuel ministre de la sécurité, comme par hasard, il serait clean comme un bébé qui sort de la maternité. Il était à la présidence sous Lansana Conté. Il suffit de dépoussiérer un tout petit peu nos souvenirs et la vérité sautera aux yeux.

Cette mémoire sélective qu'ils voudraient nous imposer découle d'une mémoire globale et tous les citoyens ne sont pas amnésiques dans ce pays. Et Kassory ? Vous vous souvenez du ministre de l'économie et des finances le plus puissant sous Lansana Conté ? On peut le dire, sans hésitation, le plus puissant de tous les ministres de l'économie et des finances depuis l'indépendance. C'est l'actuel premier ministre de Alpha Condé. Pour avoir un aperçu sur le personnage, je vous recommande les anciens albums de Kill Point (les initiés connaissent très bien cette période trouble, une cacophonie indescriptible au sommet de l'état guinéen).

Et Kiridi ? Ancien ministre de l'administration du territoire sous Lansana Conté et actuel ministre secrétaire général de la présidence. Ils ont tous réussi le test de recyclage sous Alpha Condé. De toute évidence, leurs compétences spécifiques et rares pouvaient encore servir.

Il faut rappeler que Lansana Conté n'a jamais accepté qu'un premier ministre soit très influent. Il suffit de se rappeler du contexte de leur nomination pour comprendre la nature de la collaboration.

Vous vous souvenez des clans au sommet de l'état sous Lansana Conté ? Aucun de ces clans n'avait à sa tête un premier ministre. Les premiers ministres ont plutôt été des victimes de ces différents clans où se mélangeaient des intérêts familiaux, d'acteurs du secteur privé, de sociétés étrangères...

Soulignons cette évidence : les anciens gouvernants qui ont effectivement pillé les ressources de ce pays (s'il y'a eu pillage comme ils le martèlent sans cesse) ne sont pas loin de ceux qui nous saoulent avec ce vieux tube de fabrication

d'opinions pour les incultes, les amnésiques, les fragiles qui manquent de séances de musculation intellectuelle pour résister à la manipulation.

Sachez qu'on ne viole pas les règles démocratiques sous prétexte d'empêcher des acteurs politiques (anciens premiers ministres) d'accéder au pouvoir. Il revient au peuple de Guinée de choisir le prochain président de la république après le règne catastrophique de Alpha Condé. Sidya, Dalein, Kouyaté ou un acteur politique de la nouvelle génération (pour un dégagisme intégral), peu importe, c'est au peuple de Guinée de choisir à travers une élection libre et transparente.

Il ne s'agit pas de défendre ces anciens PM mais de dénoncer les justifications fallacieuses avancées par ce régime pour atteindre leurs objectifs.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Chronique: L'opposition

politique dispose de peu de moyens de contrôle sur le processus électoral

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Cette affirmation peut paraître bizarre parce qu'elle dénote le pessimisme ambiant quand le déficit de confiance est important entre acteurs institutionnels dans ce pays.

La CENI guinéenne est une machine à frauder les élections. Elle capitalise une longue expérience dans ce domaine.

Tout le processus (recensement, révision, installation des demembrements, opérations des votes, dépouillement au niveau local, centralisation des résultats, publication des résultats) est miné par les magouilles pilotées depuis le ministère de l'administration du territoire et la présidence.

L'indépendance de la CENI est un simple slogan. **Les commissaires de l'opposition à la CENI sont démunis, impuissants car ils n'ont aucune maîtrise des opérations sur le terrain. Les informations partagées lors des plénières sont parcellaires et minutieusement choisies.** Ces commissaires observent impuissants à la création de petits clans par des cooptations sur fond de corruption, très vite le bloc des commissaires de l'opposition se fissure et devient la valse des oppositions mutantes.

Dans cet environnement malsain, les QG politiques ont du mal à

maîtriser leurs envoyés spéciaux car d'autres paramètres entrent en ligne de compte et tous arrivent à la conclusion largement partagée par les fonctionnaires et autres acteurs publics : « prenons notre part, de toutes les façons ce pays ne changera pas ». Une excuse de merde pour s'enrichir avec les bénédictions de toute la famille et amis afin d'échapper à la sentence populaire (T'es un maudit si tu ne profites pas des occasions...).

Avant, pendant et après les élections, l'opposition suivra la même démarche légale à savoir : constater et dénoncer les fraudes, rassembler toutes les preuves et déposer des recours. À partir de là, tout se complique davantage car le deuxième bras de la fraude électorale qui est l'appareil politico-judiciaire (cour constitutionnelle) maîtrise cette étape en se targuant de sa neutralité mais dans la réalité, sa partialité n'est plus à démontrer. Pour valider la forfaiture, il commence par écarter une bonne partie des preuves noyées dans un labyrinthe juridique incompréhensible et ensuite il se déclare incompétent. C'est du déjà vécu avec la cour constitutionnelle guinéenne.

Les institutions fortes de Barack Obama ont avant tout besoin d'hommes et femmes intègres pour impulser cette dynamique. En Guinée, la marche est encore longue pour espérer vivre un printemps des peuples avec leurs héros (les vrais, pas les modèles en carton qu'on invente chaque jour à Conakry).



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Chronique : Union Africaine, CEDEAO... Réactivez vos instruments de prévention des crises

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Tous les éléments crisogènes sont aujourd'hui réunis pour alerter les organisations sous régionales et africaines sur la situation fabriquée de toutes pièces par Alpha Condé et ses alliés/militants institutionnels (la CENI, la cour constitutionnelle, l'assemblée nationale...). Il est temps d'agir. Des instruments de prévention existent et il faut anticiper par l'envoi d'une mission à Conakry pour rappeler à Alpha Condé la Charte africaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections adoptée le 30 janvier 2007 à Addis Abeba, ratifiée par la Guinée. L'article 23 de la Charte énonce clairement « les États parties conviennent que l'utilisation, entre autres des moyens ci-après pour accéder ou se maintenir au pouvoir constitue un changement anticonstitutionnel de gouvernement et est passible de sanctions appropriées de la part de l'Union: [.] – Tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des

instruments juridiques qui portent atteinte aux principes de l'alternance démocratique. »

Le principe de non-ingérence ne s'applique plus dans ce cas. N'attendez pas davantage sous prétexte que Alpha Condé ne s'est pas explicitement prononcé sur ses intentions d'instrumentaliser la constitution par le moyen de contournement déjà connu qui est la proposition d'une nouvelle constitution.

Toutes les institutions internationales présentes en Guinée ont des outils de monitoring pour suivre et évaluer les signes évidents d'une grave crise politique en gestation.

Ce projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) ne passera pas et l'entêtement de Alpha Condé risque de plonger la Guinée dans une instabilité politique sans précédent avec ses corollaires de violences (une tradition politique en Guinée).

Sékou Chérif Diallo

Chronique : Tibor Nagy le chapelet qu'on égrène pour maudire Mike Pompeo

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Le sous secrétaire d'état américain chargé des Affaires africaines Tibor Nagy est la superstar, le champion, le messie

trouvé pour certifier le tourisme présidentiel aux États-Unis de Alpha Condé.

En exprimant sa surprise surtout son étonnement de voir des militants de la mouvance massés derrière ses fenêtres pour applaudir Alpha Condé, Tibor Nagy a rendu sans le vouloir



Tibor Nagy ✓ @AsstSecStateAF · Sep 14

Had a good discussion with President Condé and U.S. trade representatives on opportunities for U.S. business and investment in Guinea. These conversations will be important to establish future engagements in all areas of our bilateral relationship with #Guinea



6

14

80



un immense service aux supporters de Alpha Condé après les méchancetés de rappel démocratique de Mike Pompeo qui ont douché leurs espoirs. Il faut comprendre et décrypter l'étonnement de Tibor Nagy. Il a voulu dire que tous les présidents africains qui ont défilé dans ses bureaux ne se sont pas donnés autant de mal pour mobiliser des partisans derrière ses fenêtres. Sa surprise était grande et sa gêne était perceptible. Il a mesuré combien de fois Alpha Condé est prêt à forcer le bouchon du populisme pour séduire les américains. Face à cette initiative qui dénote le désespoir de son hôte après la gifle Mike Pompeo, Tibor Nagy a joué à la diplomatie de l'encensement, qui est plutôt un appel à la sagesse en comblant son hôte de louanges, une démarche très appréciée par les présidents africains.

Il faut rappeler que le même Tibor Nagy

lors de sa visite à Yaoundé au mois de mars dernier avait tenu un discours similaire qui avait suscité des vives réactions sur les réseaux sociaux au Cameroun. Il avait souligné « la sagesse » de Paul Biya, qu'il estime être « un homme d'État

exceptionnel ».

Sékou Chérif Diallo

Chronique : Le balai politique indispensable

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Le dénominateur commun de tous les partis politiques et individus politiques qui veulent aller aux consultations chez Kassory Fofana : ils ont tous quelques suiveurs en attendant d'avoir des militants, une omniprésence dans les médias (réseaux sociaux) pour exister, une ligne politique hybride (parfois sans) pour faciliter le basculement saisonnier (les périodes des récoltes le plus souvent).

Peut-être qu'il est temps de conseiller les partis politiques guinéens de privilégier les coalitions/alliances politiques/électorales/parlementaires à la place des regroupements hybrides et inefficaces comme « Opposition Républicaine ». En procédant par une ouverture laxiste des adhésions et en privilégiant le nombre de partis adhérents aux convictions réelles des leaders, aux convergences d'objectifs et de valeurs, chaque retrait de partis, mêmes les plus insignifiants (mais médiatiquement bruyants), contribue à la fragilisation du groupe.

Quand vous offrez une tribune, une domiciliation à des

girouettes politiques, ne soyez pas surpris de leur instabilité de mouvement.

Les grands partis politiques doivent reprendre l'initiative et éviter d'être parasité par des minuscules partis au positionnement politique douteux.

Sékou Chérif Diallo

Chronique : les plaisantins vous ressortiront la formule « la Guinée est un État souverain »

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Après la prise de position du gouvernement américain en faveur « des transitions de pouvoir régulières et démocratiques, qui créeront des conditions de plus de responsabilités, et de développement d'institutions plus solides et moins entachées de corruption », les plaisantins de la mangeoire qui réclament un troisième dessert savent pertinemment que cette tentative de mise à mort de la démocratie embryonnaire guinéenne est une

mission imposs...



Secretary Pompeo @SecPompeo · Sep 14

Welcomed Guinean President Alpha Condé to @StateDept today. We discussed Guinea's upcoming elections & I reiterated the critical need for regular, democratic transitions of power for a thriving democracy. We look forward to working together to advance our strong relationship.



229 445 1.6K

Mais ils se disent, c'est la Guinée, un pays d'exception négative où il suffit d'acheter des consciences et le tour est joué. Ceux qui sont au pouvoir, ce cercle hybride restreint autour de Alpha Condé, les plus mauvais de l'ère Lansana Conté recyclés, quelques caciques du RPG qui ont peur de retourner dans leur anonymat habituel et une horde de « diaspouris » (fils/filles de...) prête à toutes les manœuvres pour s'enrichir et entretenir cette logique de « destin » trafiqué.

Sans rancune. Mais, après avoir bénéficié de grandes formations à l'extérieur avec l'argent public, le sens de la redevabilité envers ce peuple meurtri devrait inspiré leurs actions sur le terrain et non de se ranger du côté des oppresseurs. Bref, revenons à nos plaisantins autoproclamés communicants, courtisans engagés ou ceux en quête de repérage (qu'ils sachent que la communication est avant tout un métier et l'enfumage comme à l'époque où la RTG était la seule source de désinformation est aujourd'hui impossible). Brandir l'étendard de la souveraineté quand ça nous arrange, restez tranquille ! la Guinée est indépendante et son statut officiel est connu, donc inutile de continuer ce bavardage digne des années 60. Mais sachez bien que la démocratie est un principe

universel et il faut être une puissance économique comme la Chine ou l'Arabie Saoudite pour survivre sans et être perçue comme « dictature acceptable » pour son marché et ses pétrodollars. Un pays qui célèbre la réception de dons insignifiants (quelques ordinateurs ou motos pour des directions nationales...) ou qui présente des budgets ministériels dont plus de la moitié nécessite la mobilisation des financements extérieurs, ne me dites pas que ce pays maîtrise son destin. Quand la production est sans valeur ajoutée (la bauxite) et la mobilisation des ressources internes est faible, le pays est soumis aux agendas des partenaires extérieurs. Les biberonnés à la soupe de Sékou Touré rétorqueront sans doute en me citant quelques passages des volumineux tomes de l'homme du 28 septembre 1958. Laissons cette histoire car elle ne changera pas et occupons-nous du présent et du futur.

Vous ne pouvez pas vendre la destination Guinée pour les affaires aux entreprises américaines et ignorer les injonctions politiques de démocratie des autorités américaines. Je répète, la Guinée n'est pas la Chine ou l'Arabie saoudite et les guinéens défendront leur constitution (même celle signée par un putschiste et adoptée par un CNT car tous les partis politiques y compris le RPG et la présidente du CNT étaient tous favorables à ce mode d'adoption pour écourter la transition militaire. À un an de la fin d'un dernier mandat, l'opportunité d'une nouvelle constitution ne se justifie pas).

Alpha Condé a deux choix : retirer son projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) et désigner son dauphin (futur candidat du RPG) ou continuer l'entêtement avec ses corolaires d'instabilité, de défiance populaire, de suspension de financements extérieurs, d'isolement. Il n'y a pas d'autres alternatives.

Sékou Chérif Diallo

Chronique: Kassory Fofana, sa liste d'invités ou comment rendre minoritaire une majorité

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



J'espère que vous vous rappelez des banderoles du RPG Arc-en-ciel entre les deux tours de la présidentielle de 2010. On y voyait sur une carte de la Guinée, une mosaïque de visages avec une inscription « plus de 150 partis politiques et associations soutiennent le candidat Alpha Condé ». Vous me direz qu'il n'y'a rien de manipulateur (certes, normal pour un parti politique) sur ces banderoles. Je vous explique. Le contexte politique guinéen vu de l'extérieur est injustement présenté comme l'opposition entre deux groupes politiques que certains esprits ont rajouté un dénominateur ethnique. Ce qui est évidemment une fausse lecture. Mais, cette lecture biaisée de la réalité, avait fait le bonheur de Alpha Condé et il compte recycler la recette pour s'octroyer un 3ème mandat. Le fait d'afficher à l'époque ce nombre de partis politiques et associations, qui, de l'extérieur peut impressionner, donnait l'impression que le mouvement de soutien est national donc représentatif de la majorité des guinéens même si dans la réalité, c'est de l'enfumage. Mais c'est l'impression renvoyée qui importe. La liste des invités de Kassory Fofana obéit à

cette logique. Mélanger les grands partis politiques (pour légitimer la démarche) aux partis ou individus qui n'ont d'existence que dans les médias (des commentateurs politiques) mais qui sont des Alpha compatibles (pour jouer aux trouble-fêtes espérés) ou encore de procéder à des exclusions pour certains Alpha non compatibles. Les institutions républicaines sont acquises, les nombreuses organisations de la société civilo-politique sont favorables à ce projet, les religieux donneront une caution morale avec des déclarations d'apaisement et non d'opposition, les syndicats n'ont rien à faire ici, mais ils peuvent être importants pour le décompte final des pour et contre. L'objectif est d'arriver à la conclusion suivante : aux termes de larges consultations avec tous les acteurs politiques et sociaux, la majorité qui se dégage est en faveur de la nécessité d'une nouvelle constitution qui sera soumise à un referendum ou par la voie parlementaire à la tchadienne (la récente et curieuse sortie du président de la CENI où tout serait prêt à leur niveau). Donner une caution démocratique à la démarche, telle est la dernière recette des promoteurs du 3ème mandat. Je répète une fois encore : c'est un petit groupe, minoritaire, un système politique fragile géré par des amateurs. Leur seul salut vient de la division que ce groupe sème entre les guinéens.

Sékou Chérif Diallo

**Chronique: Alpha Condé
présente les conclusions de**

La mission de Kassory Fofana

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Alpha Condé, Dieu et le peuple. Dans cette vidéo, l'ancien opposant historique, ancien prisonnier politique qui a eu le soutien du monde entier pour sa libération, devenu président en 2010, aujourd'hui âgé de 83 ans compte entamer une nouvelle carrière de dictateur. Une tristesse et un gâchis énorme. Il avait toutes les chances de rentrer dans l'histoire politique de l'Afrique par la grande porte.

<https://www.facebook.com/sekoucherif.diallo/videos/10215652072800318/>

Après avoir confié à son premier ministre d'engager des consultations avec les acteurs politiques et sociaux du pays, Alpha Condé annonce lui-même les conclusions de ces consultations : Dieu et le peuple. Cette croyance religieuse et surtout populaire chez nous qui sous-tend la philosophie selon laquelle c'est Dieu qui donne le pouvoir a encore des longs jours devant elle, surtout chez les dictateurs ou aspirants dictateurs. En attendant, rappelons toutefois, qu'en démocratie des règles existent, des échéances sont connues, des démarches sont définies, loin des considérations d'un déterminisme religieux insaisissable pour le commun des mortels. Concernant le "peuple", c'est le fourre-tout manipulable à dessein. Ils parlent tous au nom du peuple, ils mettent tout sur le dos du peuple, ils agissent tous au détriment du peuple. Il est où ce peuple imaginaire ?

Les règles du jeu démocratique sont claires : après deux mandats présidentiels, on quitte pour laisser la place à un

autre. Ceux qui pensent qu'on s'oppose à ce projet de 3ème pour simplement permettre à un opposant de venir au pouvoir se trompent. La question de savoir qui remplacera Alpha Condé en 2020 ne se pose pas actuellement, commençons d'abord par respecter les règles du jeu en sauvant cette démocratie embryonnaire. S'accorder sur l'inviolabilité des règles du jeu démocratique, constitue la première étape. Ensuite, les joueurs politiques (actuels ou nouveaux) entameront leur match politique dans la sérénité avec un arbitre électoral neutre (un autre défi à relever).

La lutte doit être menée sur le plan du développement désormais et non revenir constamment sur les règles du jeu démocratique. Les indicateurs de développement humain dans ce pays sont alarmants et la Guinée a besoin de stabilité politique pour penser de façon intelligente son développement. Il ne sert à rien d'opposer les uns aux autres, cette façon de faire de la politique est improductive. Entamons dans la sérénité notre première alternance politique pacifique en 2020 après plus de 60 ans d'indépendance. Le plus dur est le premier pas, le reste du chemin sera plus facile.

Sékou Chérif Diallo

Chronique: le Premier ministre Kassory Fofana et son cabinet de consultations

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Ce qui est drôle avec ce régime c'est quand ils (Alpha Condé et son gouvernement) inventent une crise de toutes pièces et le premier ministre vient vous faire une déclaration philosophique sur l'avenir de la Guinée du genre « C'est pendant les heures difficiles qu'on reconnaît les grands hommes ». Ces « heures difficiles » M. le PM, résultent de votre entêtement à vouloir changer les règles du jeu démocratique. Vous voulez des consultations ? Mais sur quoi ? Les modalités d'organisation des élections législatives et la présidentielle, le fichier électoral ? Oui. Sur le draft de votre nouvelle constitution ? Non. Commencer d'abord par nommer et délimiter les champs d'actions de ces fameuses consultations. Si Alpha Condé a eu le courage de prononcer dans un seul passage le mot Constitution de façon subtile et évasive en ces termes « y compris la constitution », son premier ministre, à aucun moment de son discours ne l'a prononcé. Il se contente de parler de « préoccupations nationales ». Non M. le premier ministre, les préoccupations nationales actuelles sont : la pauvreté grandissante, le manque de couverture sociale, la déliquescence du système éducatif, la corruption, le manque de visibilité sur l'organisation d'élections apaisées, les risques d'instabilité si vous persistez ... Mais ne vous en faites pas, on ne vous demandera pas plus car votre système a déjà montré ses limites, le prochain président se penchera sur ces problématiques. En aucun cas, le peuple n'a exprimé la volonté de changer sa constitution surtout si ce projet cache un agenda permettant à un président de s'éterniser au pouvoir. Ces deux communications (Alpha Condé et Kassory Fofana) portent en elles les germes de la manipulation et du manque de sincérité.

Il revient alors aux acteurs politiques sérieux de répondre à l'invitation du PM par un courrier demandant une précision pour délimiter les champs d'actions des consultations. Surfer sur les généralités c'est le terrain favori des manipulateurs. Exigez des précisions et déclinez l'offre quand la question de la constitution s'invite aux débats.

Mais bon sang ! Retirez ce projet de 3ème mandat (nouvelle constitution) et tout sera comme avant.

Sékou Chérif Diallo

Guinée: fraude à la Constitution en cours

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Très tôt « Sacralisée » « Fétichisée », la Constitution en Afrique est « devenue un texte ordinaire voire banal. L'entêtement d'Alpha Condé de vouloir instrumentaliser la Constitution pour briguer un troisième mandat expose la Guinée aux démons des crises politiques majeures dans une sous-région confrontée à la montée du terrorisme dans un contexte de pauvreté grandissante.

« Le Président de la République a pris acte de la volonté librement exprimée par la totalité de membres du Gouvernement

de s'inscrire résolument dans la dynamique du Référendum pour une nouvelle Constitution reflétant l'aspiration légitime du Peuple de Guinée à se doter d'institutions et de lois plus adaptées à l'évolution de la situation socio-économique ». Ce compte rendu du Conseil des ministres de ce jeudi, 27 juin 2019 est la suite logique d'un projet qui connaît déjà plusieurs épisodes ([démission du ministre de la justice](#) dans une lettre publiée le 27 mai 2019, [création d'un front national pour la défense de la constitution](#) le 3 avril 2019, [répressions de membres de ce front à N'Zérékoré](#) le 14 juin 2019 soldées par de morts et plusieurs blessés, organisations de mouvements de soutien au projet de nouvelle constitution par les membres du gouvernement...).

Depuis plusieurs mois, ce débat fait rage en Guinée. Élu président de la République en 2010 dans des [conditions invraisemblables émaillées de fraudes](#), puis réélu en 2015 pour un deuxième et dernier mandat de 5 ans, Alpha Condé, « opposant historique », labelisé « premier président élu démocratiquement de la Guinée » est aujourd'hui âgé de 83 ans. S'il ne s'exprime pour l'instant sur le sujet que de manière très elliptique, Alpha Condé lors d'un entretien télévisé accordé à des journalistes sénégalais en avril 2019, affirmait « *S'il y a modification de la Constitution, il y a troisième mandat. S'il n'y a pas de modification de la Constitution, il y a mandat ou pas* ». On comprend aisément la démarche. Une gymnastique juridique déjà expérimentée dans d'autres pays, qui consiste à proposer une nouvelle Constitution à la place de la modification de celle en vigueur. L'objectif visé est de permettre aux législateurs de jouer sur la notion de non-rétroactivité de la loi.

Faure Gnassingbé, Idriss Déby ... des mandats présidentiels limités mais

prolongés

Au Togo, les députés issus des élections législatives controversées du 20 décembre 2018, ont voté le 8 mai 2019 [une révision constitutionnelle](#) prévoyant la limitation du nombre de mandats présidentiels. Mais les législateurs togolais ont tout simplement pris soin de mentionner que la nouvelle réforme n'est pas rétroactive. « Les mandats déjà réalisés et ceux qui sont en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente loi constitutionnelle ne sont pas pris en compte dans le décompte du nombre de mandats pour l'application des dispositions des articles 52 et 59 relatives à la limitation du nombre des mandats », ajoute l'alinéa 2 de l'article 158. Autrement dit, l'actuel président, Faure Gnassingbé au pouvoir depuis 2005 peut encore se représenter aux deux prochains scrutins, en 2020 et 2025.

Depuis le 19 août 2017, date du début des contestations populaires exigeants le départ de Faure Gnassingbé, la crise togolaise a mobilisé les organisations africaines notamment la CEDEAO pour trouver une sortie de crise. Les présidents de la Guinée et du Ghana, Alpha Condé et Nana Akufo-Addo désignés par leurs homologues pour mener la médiation ont peiné à trouver une issue à la crise togolaise. Accusé de faire le jeu de son homologue togolais, Alpha Condé, le médiateur de circonstance, semble susciter de la méfiance auprès d'une partie de l'opposition togolaise. Pour l'opposant togolais Nicolas Lawson, président du Parti du Renouveau et de la Rédemption (PRR), [le Président guinéen n'est pas un modèle pour assurer la facilitation dans la crise togolaise](#). Il estime qu'en Guinée les droits de l'homme ne sont pas respectés. « Celui qu'on appelle aujourd'hui le deuxième facilitateur, je vois ce qu'il fait chez lui, des femmes qui sont tabassées, des enfants qui sont tabassés, des jeunes gens en chômage et dans la misère. Alors que ce pays est riche en ressource minière. Vous, vous avez eu la chance, par la grâce de Dieu, au-delà de 70 ans, de devenir Président de ce pays

béni et vous ne voulez plus partir. Des gens manifestent et on les tue » a indiqué l'opposant togolais.

Dans un article publié le 14 décembre 2018 dans [le Monde](#), l'auteur cite un diplomate de la région sur la médiation dans la crise togolaise « le président togolais n'a pas grand-chose à craindre de la CEDEAO. Nana Akufo-Addo [le président ghanéen], qui accueille des opposants, ne veut pas se retrouver accusé de collusion avec ceux-ci et Alpha Condé [le président guinéen] ne va pas faire pression sur Faure Gnassingbé quand lui-même tente de se présenter à un troisième mandat en 2020. »

Au Tchad, [la nouvelle Constitution promulguée le 4 mai 2018 par Idriss Déby](#) qualifiée par l'opposition de « coup d'Etat constitutionnel », renforce les pouvoirs du président tchadien à la tête du pays depuis 1990 et qui est à son cinquième mandat qui doit s'achever en 2021. Avec la mise en place d'un régime présidentiel intégral, sans Premier ministre ni vice-président, adoptée par le parlement et non par référendum, la nouvelle Constitution tchadienne qui marque le passage à la IVe République pourrait permettre à Idriss Déby de rester au pouvoir jusqu'en 2033.

« Sacralisée » « Fétichisée », la Constitution en Afrique est devenue un texte ordinaire voire banal

La limitation du nombre de mandats apparaît comme l'une des principales caractéristiques des constitutions africaines adoptées au début des années 90. Dans un contexte de *présidents à vie*, le choix d'une telle option reposait sur l'impérieuse nécessité de favoriser l'alternance au pouvoir. Près de trois décennies après, les pouvoirs politiques dans certains pays africains peinent à respecter le texte

fondamental de leur nation : la Constitution.

Un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes institutions composant l'État et qui organise leurs relations, la Constitution est considérée comme la règle la plus élevée de l'ordre juridique de chaque pays.

Très tôt « Sacralisée » « Fétichisée », la Constitution en Afrique est « devenue un texte ordinaire voire banal. Pourtant, l'on avait cru, à la faveur ou à l'issue des transitions démocratiques, à la résurrection de la Constitution » écrit le juriste [Karim Dosso](#). Dans le même ordre d'idées, le professeur de droit Fabrice Hourquebie dans un article intitulé : [le sens d'une Constitution vu de l'Afrique](#) affirme : « Norme suprême tantôt instrumentalisée par le pouvoir en place ; tantôt déstabilisée par la banalisation des révisions en dépit de la rigidité affichée ; ou encore menacée de l'intérieur par un contenu crisogène ; voire même concurrencée par des accords politiques à la portée juridique discutable ».

La désacralisation de la Constitution trouvait son explication dans l'irruption de l'armée dans la vie politique, où « le coup d'Etat emporte () à la fois le chef de l'Etat, les institutions, la Constitution ». Ces derniers temps, nous assistons au développement d'une nouvelle forme de prise ou de conservation du pouvoir : les coups d'Etat civils.

Aujourd'hui, une stratégie plus ingénieuse caractérise l'instrumentalisation juridique des constitutions en Afrique, celle qui consiste à solliciter l'avis du peuple pour rester au pouvoir. C'est ce que le chercheur [Alioune Badara Fall](#) explique en ces termes : « Les présidents africains utilisent un processus démocratique pour contourner « légalement » une règle démocratique normalement contraignante. La limitation des mandats est conforme à l'esprit démocratique parce qu'il garantit ou favorise l'alternance dans un pays ». Assane Thiam, dans le contexte sénégalais, désignera de « [coups](#)

juridiques » cette intensité de l'activité constitutionnelle. Dans un essai intitulé : Essai d'explication du déficit de garantie de la liberté politique au Togo, Sassou Pagnou souligne que « le génie politique a développé () au moins trois types de stratagèmes : les révisions constitutionnelles à l'objet peu licite et controversé, les interprétations de la constitution trahissant son objet et l'abstention de voter les lois organiques devant compléter la constitution ».

« Respect de la forme pour combattre le fond, c'est la fraude à la constitution »

La fraude à la Constitution est en passe de devenir une redoutable pratique pour nombre de gouvernants africains. La modification de l'esprit de la constitution par le pouvoir de révision constitutionnelle tout en respectant la forme régulière de la révision constitutionnelle constitue une « fraude à la constitution ». C'est Georges Liet-Veaux qui a pour la première fois, utilisé cette notion en 1943. Il définit la fraude à la constitution comme le procédé « par lequel la lettre des textes est respectée, tandis que l'esprit de l'institution est renié. Respect de la forme pour combattre le fond, c'est la fraude à la constitution ». En d'autres termes, dans ce procédé, le pouvoir de révision constitutionnelle utilise ses pouvoirs pour établir un régime d'une inspiration toute différente, tout en respectant la procédure de révision constitutionnelle. Dans sa thèse de doctorat intitulée : La lutte contre la fraude à la constitution en Afrique noire francophone, Sény Ouedraogo, explique quant à lui que « La redistribution illicite des ressources participe de la stratégie de conservation du pouvoir. Ainsi, les courtisans des gouvernants qui désirent toujours conserver les avantages tirés du système sont obligés de s'investir dans l'instrumentalisation des règles afin de

conserver le pouvoir. Et comme le respect des règles s'impose, la fraude devient un moyen pour créer une situation juridique à l'effet de servir une fin collective ». Sur les éléments de facilitation de cette fraude, l'auteur souligne qu'elle « est facilitée par la caution des peuples abusés et désabusés ». Selon lui, « la majorité des fraudes pratiquées n'est possible qu'avec la caution des peuples qui ne perçoivent ni les enjeux des débats politiques, ni la portée des actes qu'ils sont appelés à accomplir de sorte que les gouvernants profitent de leur ignorance pour parvenir à leurs fins ». Il poursuit, « c'est la méconnaissance par le peuple des enjeux de la démocratie qui expliquent la tendance des gouvernants à les mettre de plus en plus à contribution, à travers des référendums de révisions savamment contrôlés et organisés, pour certifier leurs forfaitures ».

« des corrections nécessaires à apporter à des textes qui sont apparus à l'usage, imparfaits, incomplets, inadaptés », le prétexte facile

Le prétexte pour justifier les révisions constitutionnelles en Afrique est toujours le même. Le chercheur [Gaudusson](#) cité par Ndiaye dans un article intitulé [La stabilité constitutionnelle, nouveau défi démocratique du juge africain](#), souligne « des corrections nécessaires à apporter à des textes qui sont apparus à l'usage, imparfaits, incomplets, inadaptés ». Quant au professeur d'université Albert Bourgi cité par le même auteur, il explique que « même lorsque la tentation est forte chez certains dirigeants de revenir à des pratiques autoritaires et de s'octroyer des attributions plus larges, ils sont le plus souvent contraints de leur conférer un fondement juridique et de leur donner une apparence de

conformité à la constitution ». Toujours, selon cet auteur, ces révisions sont le moyen de donner une vitrine de légalité à des pratiques politiques visant à fausser le jeu démocratique. Les aspects qui sont en permanence retouchés, concernent les dispositions liées à la durée et le nombre des mandats présidentiels qui se trouvent au cœur du débat politique dans nombre de pays.

Toutefois, il existe quelques rares exemples de « résistance » des institutions aux manipulations constitutionnelles. Céline Thiriot dans un article intitulé [Transitions politiques et changements constitutionnels en Afrique](#), cite le cas du Sénat nigérian qui a bloqué la tentative du président Obasanjo de concourir pour un 3ème mandat en 2006, celui du parlement du Malawi qui a refusé la tentative du président Molutsi de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels ou encore celui du président zambien Chiluba qui a dû faire marche arrière sur le même sujet.

En Guinée, s'attendre à une telle démarche de la part des institutions (assemblée nationale, cour constitutionnelle) est tout simplement chimérique. Le parti au pouvoir, majoritaire à l'assemblée nationale a sorti une déclaration le 18 mai 2019 où il demande au Président Alpha Condé de « [doter le pays d'une loi fondamentale votée par référendum par le peuple souverain](#) ». Au niveau de la Cour constitutionnelle, l'ancien président de l'institution, Kèlèfa Sall, [célèbre pour la mise en garde contre toutes velléités révisionnistes](#) prononcée lors de la prestation de serment de Alpha Condé en 2015 a été [évincé le 3 octobre 2018 par un décret présidentiel](#).

Les jeunes, en première ligne des mouvements contestataires

Dans un contexte où les autres institutions de la République sont soumises au diktat de l'exécutif, c'est la société civile qui se mobilise pour contrer les velléités de manipulations et

d'instrumentalisation de la constitution. En première ligne de ces mouvements contestataires, les jeunes. Les mouvements *Y'en a marre*, au Sénégal ; *Balai citoyen*, au Burkina Faso ; *Filimbi et Lucha*, en République démocratique du Congo (RDC), ont apporté un souffle nouveau à l'engagement politique des jeunes si on les compare à une classe politique africaine terne dont les éléments sont interchangeable.

Au Sénégal, face à la colère de la rue en 2011 menée par *Y'en a marre*, [Abdoulaye Wade a fini par renoncer à son projet de réforme constitutionnelle](#). Son fameux « ticket présidentiel », destiné, selon l'opposition, à préparer une succession dynastique, avait suscité une vive contestation. Au Burkina Faso, le *Balai citoyen*, était en première ligne dans les contestations populaires qui ont [mis fin au règne de Blaise Compaoré](#).

Composé de partis politiques et des associations de la société civile, le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), ce mouvement guinéen est essentiellement animé par des jeunes de la société civile qui n'hésitent pas à mettre en garde « contre le recul démocratique et les graves risques encourus par la stabilité et la sécurité en Guinée et dans la sous-région, ainsi que le chaos qui pourrait en résulter ». Dans sa [première déclaration, le FNDC](#) « appelle toutes les Guinéennes et tous les Guinéens à la mobilisation en vue d'une farouche opposition au troisième mandat, par une manœuvre de quelques individus véreux qui vivent de la misère de nos compatriotes ».

En Afrique, la nouvelle génération se heurte à la résistance obstinée de ceux qui tiennent encore les commandes, qui ont parfois deux fois leur âge et qui bénéficient du soutien de mouvements politiques au pouvoir depuis des décennies, de forces armées largement dotées, de services de sécurité implacables et de réseaux clientélistes solidement établis qui accaparent une bonne partie des ressources du pays.

L'entêtement d'Alpha Condé de vouloir instrumentaliser la Constitution pour briguer un troisième mandat expose la Guinée aux démons des crises politiques majeures dans une sous-région confrontée à la montée du terrorisme dans un contexte de pauvreté grandissante qui est la cause principale de tous les extrémismes. La Guinée vient de loin avec une histoire douloureuse et glorieuse en même temps. Ne tuez pas la démocratie pour assouvir vos désirs de valorisation égocentrique.

Pour terminer, je réitère [l'appel lancé par Clément Boursin](#), responsable des programmes Afrique à l'ACAT France sur la crise prévisible en Guinée : « Pour éviter l'apparition d'un nouveau foyer d'instabilité en Afrique de l'Ouest et le risque d'une propagation dans les pays voisins, notamment en Côte d'Ivoire – qui va également connaître une élection présidentielle potentiellement difficile en 2020 –, il est important que les partenaires de la Guinée sortent de leur silence et déconseillent au président Alpha Condé de se maintenir au pouvoir à travers une nouvelle Constitution qui viole la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine (ratifiée en 2011 par la Guinée)... ».

Sékou Chérif Diallo

Sociologue/Journaliste

[@RIFCHEDIALLO](#)

Situation des enfants en

conflit avec la loi en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



Lois #224

Dans un rapport publié en 2015, l'UNICEF présente une analyse de situation des enfants en Guinée. Cette Analyse de Situation des Enfants est un rapport d'information sur le pays d'origine qui fournit des informations sur les conditions de vie en Guinée. Nous republions ici un extrait concernant les enfants en conflit avec la loi.

L'article 345 du Code de l'enfant [\[1\]](#) dispose qu'en aucune circonstance, la peine capitale ou l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne seront prononcés pour des infractions commises par des enfants âgés de moins de 18 ans au moment des faits.

Le CRC (Committee on the Rights of the Child) [\[2\]](#) déclare en 2013: 'Le Comité accueille favorablement la création d'un tribunal pour mineurs à Conakry et l'organisation de formations à l'administration de la justice pour mineurs dans tous les tribunaux de première instance, mais il constate avec préoccupation que:

a) En dehors de la capitale, les tribunaux, de même que les juges, les procureurs et les professionnels, ne sont pas spécialisés;

b) La privation de liberté est la peine la plus courante pour les enfants en conflit avec la loi, y compris pour des enfants âgés de 13 ans à peine;

c) Les enfants sont placés en détention provisoire pendant de longues périodes jusqu'à ce que la cour d'assises puisse examiner leur cas; que les procès ont lieu en audience publique et que les enfants sont rarement représentés en justice, en raison de la pénurie d'avocats;

d) Les enfants sont détenus avec des adultes et que le nombre d'établissements de détention pour mineurs est insuffisant;

e) Beaucoup d'enfants en conflit avec la loi sont incarcérés pour des infractions mineures, sans que leurs parents soient informés de leur détention;

f) Les enfants ne s'expriment pas librement pendant les interrogatoires de police ou les auditions; leurs aveux sont parfois obtenus par la torture.'

Le gouvernement guinéen[3] indique en 2011 que, hormis les maisons centrales[4] de Conakry, Kindia et N'Zérékoré, les lieux de détention sont dépourvus de quartier pour mineurs. Les enfants partagent la même cour que les adultes. Le 24 juillet 2014, Sabou Guinée a décompté 105 mineurs dont 9 filles en détention à la maison centrale de Conakry. Parmi les mineurs, seuls 23 ont été condamnés tandis que les autres se trouvent en détention préventive. Ils sont principalement poursuivis pour vol (47), vol à main armée (10), viol (2), coups et blessures (4), abus de confiance (1), bagarre (1), incendie volontaire (1), vagabondage (7), assassinat (8), fétichisme (1). Sabou Guinée a constaté que les enfants de sexe féminin et masculin sont logés séparément mais que les enfants ne sont pas séparés des adultes. Des mineurs sont

détenus en dehors du quartier des mineurs. C'est le cas des toutes les filles mineures. Le gouvernement guinéen[5] signalait en 2011 que dans la prison de Siguiri aussi, les mineurs ne sont pas séparés des adultes.

Lire aussi [Vos droits et devoirs: que dit la Constitution?](#)

Le Code de l'enfant[6] dispose que les enfants de 10 à 13 ans ne peuvent faire l'objet que de mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation prévues par la Loi. (art. 339 alinéa 4); l'enfant de 13 à 18 ans ne peut être détenu provisoirement dans une Maison d'arrêt par le juge d'instruction qu'en dernier ressort et s'il estime impossible de prendre toute autre disposition (art. 341 al 1); Si la prévention est établie, le tribunal prend une des mesures suivantes: 1) remise de l'enfant à sa famille; 2) placement jusqu'à l'âge de 18 ans soit chez une personne digne de confiance, soit dans un centre de rééducation approprié (art. 343 al .3); lorsqu'un enfant de 13 à 18 ans est prévenu d'un délit: le Tribunal pour enfants pourra toujours prononcer soit une mesure éducative, soit un travail d'intérêt général. Les articles 328 à 337 du Code de l'enfant[7] portent sur la médiation qui a pour objectif d'arrêter les effets des poursuites pénales, d'assurer la réparation du dommage causé à la victime, de mettre fin au trouble résultant de l'infraction et de contribuer au reclassement de l'auteur de l'infraction.

Selon plusieurs sources[8], dans la pratique, les mineurs en conflit avec la loi ne peuvent pas bénéficier d'alternatives à la détention dans les conditions prévues par la loi car il n'y a ni médiateurs préfectoraux, ni centres surveillés pour mineurs délinquants, ni dispositifs de travail d'intérêt général.

Parmi toutes les sources consultées dans le cadre du présent

rapport, aucune information sur l'existence de groupes spécifiques surreprésentés dans le système de justice pour mineurs n'a pu être trouvée.

Des entretiens réalisés dans le cadre du présent rapport[9] indiquent que dans les communautés, les personnes qui ont été détenues en prison sont parfois marginalisées et parfois rejetées après leur libération.

NOTES

[1] Code de l'Enfant Guinéen – LOI L/2008/011/AN DU 19 AOUT 2008

[[https://sites.google.com/site/guineejuristes/CODEENFANTGUINEE N.pdf](https://sites.google.com/site/guineejuristes/CODEENFANTGUINEE%20N.pdf) (consulté le 10 janvier 2015)].

[2] Comité des Droits de l'Enfant (CRC) Observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Guinée adoptées par le Comité des droits de l'enfant à sa soixante – deuxième session (14 janvier-1er février 2013).

[3] Comité Guinéen de Suivi de la Protection des Droits de l'Enfant (CG/SPDE) Rapport initial sur l'application de la charte africaine des droits et du bien- être De l'enfant (cadbe) (décembre 2011).

[4] Il y a deux types de prisons en Guinée : les maisons centrales au niveau des régions et les prisons civiles au niveau préfectoral.

[5] Comité Guinéen de Suivi de la Protection des Droits de l'Enfant (CG/SPDE) Rapport initial sur l'application de la charte africaine des droits et du bien- être De l'enfant (cadbe) (décembre 2011).

[6] Code de l'Enfant Guinéen – LOI L/2008/011/AN DU 19 AOUT 2008

[<https://sites.google.com/site/guineejuristes/CODEENFANTGUINEE>

N.pdf (consulté le 10 janvier 2015)].

[\[7\]](#) Code de l'Enfant Guinéen – LOI L/2008/011/AN DU 19 AOUT 2008

[<https://sites.google.com/site/guineejuristes/CODEENFANTGUINEE> N.pdf (consulté le 10 janvier 2015)].

[\[8\]](#) Comité Guinéen de Suivi de la Protection des Droits de l'Enfant (CG/SPDE) Rapport initial sur l'application de la charte africaine des droits et du bien-être De l'enfant (cadbe) (décembre 2011); Chargé de promotion des Droits de l'Homme au Bureau de l'HCDH –Guinée, entretien du 2 août 2014.

[\[9\]](#) Responsable de l'antenne de Sabou Guinée à Labé, entretien du 5 août 2014; Chargé de promotion des Droits de l'Homme au Bureau de l'HCDH –Guinée, entretien du 2 août 2014.

[Lire le rapport complet: Analyse de Situation des Enfants en Guinée](#)

Quelques grandes dates de l'histoire politique de la Guinée (1958 à 2015)

écrit par GuineePolitique© | 26 septembre 2019



2 octobre 1958 : Proclamation de l'indépendance de la Guinée. Ahmed Sékou Touré est président.

12 Décembre 1958 : La République de Guinée est admise à l'ONU

1 mars 1960 : La Guinée sort de la zone franc

1965-1976 : Rupture des relations diplomatiques entre la France et la Guinée.

25 sept. /2 oct 1967 : Congrès du Parti démocratique guinéen (PDG). Le socialisme est officiellement proclamé comme voie de développement en Guinée.

22 novembre 1970 : Tentative de débarquement de Portugais et d'exilés guinéens. 92 condamnations à mort sont prononcées lors d'un procès.

24/26 avril 1972 : Congrès du PDG. Sékou Touré est réélu à la présidence du parti. Création d'un poste de Premier ministre confié à Lansana Béavogui.

18 septembre 1973 : Rupture des relations diplomatiques avec le Sénégal.

14 juillet 1975 : Rétablissement des relations diplomatiques avec la France.

27 août 1977 : Révolte des femmes contre le régime de Sékou Touré.

18 mars 1978 : Réconciliation de la Guinée avec le Sénégal et

la Côte d'Ivoire.

16-20 septembre 1982 : Visite du président Sekou Touré à Paris

Du 16 au 20, Ahmed Sekou Touré, président de la République de Guinée, est à Paris pour une visite officielle qui ne va pas sans créer un certain malaise, en particulier au sein du Parti socialiste français, en raison des violations des droits de l'homme en Guinée. À la veille de sa visite, le président guinéen a en effet confirmé l'exécution de huit détenus politiques mariés à des françaises. Cependant, cette visite a surtout des objectifs économiques et, le 17, au C.N.P.F., ont lieu des discussions concernant l'exploitation des riches gisements guinéens de bauxite, de fer et de phosphate, ainsi que la création d'une industrie électrométallurgique.

26-30 mars 1984 : Mort du président Sékou Touré

Le 26, Ahmed Sékou Touré, chef de l'État guinéen depuis 1958, date de l'accession à l'indépendance, meurt aux États-Unis, après avoir subi une intervention chirurgicale. Il avait eu la veille une crise cardiaque alors qu'il se trouvait en Arabie Saoudite, au cours d'un voyage qu'il effectuait pour préparer le sommet de l'O.U.A. prévu pour le mois de mai à Conakry.

Le 27, Lansana Beavogui, Premier ministre, est nommé chef du gouvernement par intérim.

Le 30, les obsèques du président décédé ont lieu à Conakry en présence de très nombreux chefs d'État étrangers. Pierre Mauroy représente la France.

3-11 avril 1984 : Prise du pouvoir par les militaires

Le 3, un Comité militaire de redressement national (C.M.R.N.) prend le pouvoir en Guinée, une semaine après la mort du président Sékou Touré. Les militaires annoncent la dissolution du Parti démocratique de Guinée (P.D.G.) ainsi que de l'Assemblée nationale, la suspension de la Constitution et

s'engagent à créer « les bases d'une véritable démocratie évitant à l'avenir toute dictature personnelle ». Le colonel Lansana Conte, qui préside le C.M.R.M., est nommé chef de l'État.

Le 8, le colonel Lansana Conte tient sa première conférence de presse : il indique que les anciens responsables ne seront pas exécutés mais jugés pour fautes économiques et administratives. Les nouveaux dirigeants sont résolus à faire respecter les droits de l'homme.

Le 11, les grandes lignes de la politique du nouveau régime sont présentées: libéralisation de l'économie, réforme de structures en matière d'éducation et de santé. Le colonel Conte réaffirme l'adhésion de la Guinée aux chartes de l'O.N.U., de l'O.U.A. et du mouvement des Non-Alignés.

19-23 décembre 1993 : Victoire du président Lansana Conté à l'élection présidentielle

Le 19, la première élection présidentielle multipartite se déroule sur fond de violences meurtrières. Repoussée de quinze jours en raison de son impréparation, elle ne satisfait pas l'opposition qui demandait son report au début de l'année 1994.

Le 23, les résultats officiels font état de la victoire du président sortant, le général Lansana Conté, arrivé au pouvoir en avril 1984 à la faveur d'un coup d'État, qui recueille 51,70 p. 100 des suffrages exprimés. Rentré d'exil en mai 1991, Alpha Condé, candidat du Rassemblement du peuple de Guinée, obtient 19,55 p. 100 des voix. Ce dernier conteste la victoire au premier tour du président sortant.

11 juin 1995 : Élections législatives contestées

Le Parti de l'unité et du progrès du président Lansana Conté remporte les premières élections législatives pluralistes de l'histoire du pays, avec 71 sièges sur 114. Dans l'opposition,

le Rassemblement du peuple de Guinée d'Alpha Condé obtient 19 élus ; le Parti du renouveau et du progrès de Siradiou Diallo et l'Union pour la nouvelle république de Ba Mamadou ont chacun 9 députés. La validité du scrutin est contestée par les observateurs internationaux et l'opposition qui dénoncent de nombreuses fraudes. En décembre 1993, l'élection du président Conté, au pouvoir depuis le coup d'État de mars 1984, avait rencontré les mêmes critiques.

2-21 février 1996 : Tentative de coup d'État

Le 2, des centaines de militaires manifestent, dans les rues de Conakry, pour obtenir l'augmentation de leur solde et le départ du ministre de la Défense, le colonel Abdourahamane Diallo. La mutinerie qui s'accompagne de pillages se transforme rapidement en tentative de putsch. Les militaires attaquent le palais présidentiel et constituent un Comité de salut national, sur le modèle du Conseil de salut national formé par les putschistes nigériens en janvier.

Le 4, les combats, qui ont fait une cinquantaine de morts, s'apaisent. Le président Lansana Conté confirme le limogeage du colonel Diallo et l'augmentation de la solde qui avaient été annoncés dès le début des troubles.

Le 6, cinq officiers, dont certains auraient déjà été à l'origine d'une précédente tentative de putsch en juin 1994, sont arrêtés.

Le 21, dans une « adresse à la nation », le président Conté distingue les soldats qui revendiquaient une amélioration de leur situation des « fils indignes » qui voulaient prendre le pouvoir. Il accuse sans les nommer certains membres de l'opposition de complicité avec les putschistes. Le chef de l'État n'évoque pas les conclusions de la « commission de réflexion » constituée par l'Assemblée nationale après les troubles, qui préconisent une réforme de l'armée ainsi qu'une concertation entre l'État et les syndicats au sujet de la

politique salariale.

14-15 décembre 1998 : Réélection controversée du général Lansana Conté

Le 14, le général Lansana Conté remporte l'élection présidentielle dès le premier tour, avec 56,1 p. 100 des suffrages. Mamadou Bâ, du Parti du renouveau et du progrès, obtient 24,6 p. 100 des voix et Alpha Condé, chef du Rassemblement du peuple de Guinée, 16,9 p. 100. L'opposition, qui avait conclu un accord pour empêcher le président sortant d'être élu au premier tour, dénonce des fraudes. Des irrégularités avaient déjà entaché le premier scrutin présidentiel pluraliste remporté par le général Conté, en décembre 1993.

Le 15, Alpha Condé est arrêté alors qu'il aurait tenté de fuir le pays. Les jours suivants, des manifestants réclament sa libération, à Conakry et dans d'autres villes du pays.

11 septembre 2000 : Condamnation de l'opposant Alpha Condé

La Cour de sûreté de l'État annonce la condamnation de l'opposant Alpha Condé à cinq ans de prison pour atteinte à l'autorité de l'État, au terme d'un procès entamé en avril. Le chef du Rassemblement du peuple de Guinée était jugé pour avoir tenté d'organiser un putsch contre le régime du président Lansana Conté, lors de l'élection présidentielle de décembre 1998 à laquelle il était candidat. Il avait été arrêté avant la proclamation des résultats. Alpha Condé a toujours nié les faits qui lui sont reprochés.

11 novembre 2001 : Renforcement des pouvoirs du président Lansana Conté

La révision constitutionnelle visant à permettre au président Lansana Conté, au pouvoir depuis 1984, de briguer un troisième mandat en 2003 est approuvée par référendum par 98,4 p. 100 des suffrages. L'opposition, qui avait appelé au boycottage du

scrutin, conteste les résultats. La limitation du nombre des mandats présidentiels est supprimée, ainsi que la limite d'âge du candidat. En outre, la réforme accroît le pouvoir du chef de l'État face à l'Assemblée nationale.

21 décembre 2003 : Réélection du président Lansana Conté

Lansana Conté, au pouvoir depuis avril 1984, est réélu dès le premier tour avec 95,6 p. 100 des suffrages en dépit de la grave maladie dont il est atteint. En raison du désistement du candidat de l'opposition, qui boycottait le scrutin, le général-président n'était confronté qu'à un seul candidat, inconnu, Mamadou Bhoïe Barry, unique élu d'un petit parti.

10-26 janvier 2007 : Crise politique

Le 10, les syndicats lancent un mouvement de grève générale qui est brutalement réprimé. Les jours suivants, les manifestants, qui avançaient des revendications sociales et politiques ponctuelles, en viennent à exiger la démission du président Lansana Conté, qui est gravement malade.

Le 22, l'armée ouvre le feu sur une marche pacifique de manifestants.

Le 26, au terme de deux semaines de crise qui ont fait cinquante-neuf morts, le président Conté accepte de nommer un chef du gouvernement auquel serait déléguée une grande partie de ses prérogatives. Depuis le limogeage du précédent Premier ministre Cellou Diallo, en avril 2006, Lansana Conté assurait aussi les fonctions de chef du gouvernement.

9-26 février 2007 : Nomination d'un Premier ministre de consensus

Le 9, le président Lansana Conté, qui avait accepté en janvier de céder une partie de ses pouvoirs à un Premier ministre, nomme à ce poste un de ses proches, Eugène Camara. Face à cette décision qu'ils considèrent comme une « insulte », les

syndicats appellent à la reprise de la grève générale. Les jours suivants, les troubles font des dizaines de morts à Conakry et dans les villes de province.

Le 11, les syndicats réclament pour la première fois la démission du président Conté.

Le 12, ce dernier proclame l'état de siège, qui interdit notamment toute manifestation.

Le 25, alors que l'Assemblée nationale a refusé de prolonger l'état de siège, Lansana Conté accepte de nommer un nouveau Premier ministre de consensus parmi quatre candidats proposés par les syndicats, selon un accord conclu sous l'égide de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. La grève générale est suspendue.

Le 26, l'annonce de la nomination comme Premier ministre de Lansana Kouyaté, un diplomate de carrière, est accueillie par la rue comme une victoire sur le président Conté.

22-29 décembre 2008 : Mort du président Lansana Conté et coup d'État militaire

Le 22, le président Lansana Conté, au pouvoir depuis avril 1984, meurt des suites d'une maladie. Le président de l'Assemblée nationale Aboubacar Somparé doit assurer l'intérim du pouvoir.

Le 23, le Premier ministre Ahmed Tidiane Souaré appelle au calme et charge l'armée de maintenir l'ordre. Cependant, le capitaine Moussa Dadis Camara, responsable de l'approvisionnement en carburant de l'armée, déclarant agir au nom de la lutte contre « la corruption généralisée, l'impunité et l'anarchie » et contre « la situation économique catastrophique », annonce sur les ondes la dissolution du gouvernement, la suspension des institutions et la mise en place d'un Conseil national pour la démocratie et le développement composé de civils et de militaires. Le chef

d'état-major, le général Diarra Camara, assure que les mutins sont minoritaires au sein d'une armée très divisée. L'Union africaine, l'O.N.U., l'Union européenne et les États-Unis condamnent la tentative de coup d'État.

Le 24, tandis que les putschistes promettent l'organisation d'élections libres en décembre 2010, le capitaine Camara se proclame président de la République.

Le 25, le Premier ministre et une trentaine de ministres font allégeance au capitaine Camara.

Le 26, le président du Sénégal Abdoulaye Wade appelle à soutenir la junte au pouvoir à Conakry.

Le 29, l'Union africaine suspend la Guinée.

15 janvier 2009 : Formation d'un gouvernement

La junte militaire, appelée Conseil national pour la démocratie et le développement et conduite par le capitaine Moussa Dadis Camara, qui s'est proclamé président de la République le 24 décembre 2008 à la suite d'un coup d'État, présente le nouveau gouvernement. Celui-ci est constitué majoritairement de civils, comme l'a souhaité la communauté internationale qui a fait pression sur la junte. Les États-Unis avaient ainsi suspendu leur aide – à l'exception de l'aide humanitaire – le 6 janvier; et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest avait mis à pied la Guinée, le 10 janvier, « jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel ». La communauté internationale demande également que des élections soient organisées au plus vite.

28 septembre – 16 octobre 2009 : Répression violente d'une manifestation par la junte militaire

Le 28, à l'appel de l'opposition, plusieurs dizaines de milliers de personnes se rassemblent dans le stade de Conakry pour manifester contre l'éventuelle candidature à la

présidence – élection prévue pour le 31 janvier 2010 – du capitaine Moussa Dadis Camara, arrivé au pouvoir par la force en décembre 2008. violemment réprimée par l'armée – et notamment par la Garde présidentielle –, la manifestation se solde, selon un bilan officiel, par cinquante-sept morts dont douze personnes tuées par balles, mais, d'après diverses O.N.G., par cent cinquante-sept morts, quelque mille deux cents blessés et de nombreuses arrestations.

Le 29, l'Union africaine condamne fermement la répression et la France annonce la suspension immédiate de sa coopération militaire et le réexamen de son aide bilatérale.

Le 29 également, le capitaine Moussa Dadis Camara rejette la responsabilité du massacre sur le Forum des forces vives de Guinée – groupement de partis d'opposition, de syndicats, et de représentants de la société civile.

Le 1^{er} octobre, Moussa Dadis Camara invite ses opposants au dialogue; la veille, il avait demandé la mise en place d'une « commission d'enquête internationale ».

Le 2, le président du Burkina Faso Blaise Compaoré est nommé médiateur de la crise guinéenne par le président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest.

Le 6, l'opposition exige le départ du capitaine Moussa Dadis Camara, la dissolution du Conseil national pour la démocratie et le développement – la junte au pouvoir – et la mise en place d'un organe de transition pour désigner un gouvernement d'union nationale, comme préalable à toute discussion.

Les 12 et 13, le Forum des forces vives de Guinée appelle à deux journées « ville morte » à Conakry afin d'obtenir le départ de la junte au pouvoir.

Le 16, le secrétaire général de l'O.N.U. Ban Ki-moon annonce la création de la commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les événements du 28 septembre.

3-22 décembre 2009 : Tentative d'assassinat contre le chef de la junte

Le 3, à Conakry, le chef de la junte militaire, le capitaine Moussa Dadis Camara, se fait tirer dessus par son aide de camp, le lieutenant Aboubacar Sidiki Diakité, dit « Toumba », au cours d'une fusillade dans une caserne. En tant que chef d'une unité de la garde présidentielle, Toumba est mis en cause par la commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur les viols et les massacres qui ont fait cent cinquante-sept morts le 28 septembre dans le stade de Conakry. Blessé à la tête, le chef de la junte est évacué vers le Maroc, tandis que son aide de camp prend la fuite. L'intérim du pouvoir est assuré par un proche du capitaine Dadis Camara, le ministre de la Défense, le général Sékouba Konaté.

Le 8, le porte-parole du chef de la junte militaire accuse Bernard Kouchner, chef de la diplomatie française et « des services français » d'avoir voulu « préparer un coup d'État en Guinée ». Le Quai d'Orsay dément formellement toute implication.

Le 19, la commission d'enquête de l'O.N.U., mandatée par le secrétaire général Ban Ki-moon, remet au Conseil de sécurité un rapport dans lequel elle qualifie les massacres et violences perpétrés le 28 septembre de « crimes contre l'humanité »; elle en estime responsables le chef de la junte et plusieurs de ses proches. Elle demande que la Cour pénale internationale soit saisie.

Le 22, l'Union européenne durcit sa position à l'encontre de la junte en gelant des avoirs, en annulant un projet d'accord sur la pêche et en interdisant toute fourniture de matériel pouvant servir à la répression interne.

7-18 janvier 2010 : Accord de sortie de crise

Le 7, le général Sékouba Konaté, président par intérim depuis

la tentative d'assassinat perpétrée en décembre 2009 contre le chef de la junte, le capitaine Moussa Dadis Camara, annonce sa décision de nommer un Premier ministre désigné par l'opposition, qui sera chargé de mettre en place un gouvernement transitoire d'union nationale.

Le 12, le capitaine Dadis Camara quitte le Maroc, où il était soigné, pour le Burkina Faso dont le président, Blaise Compaoré, fait office de médiateur dans la crise guinéenne.

Le 15, Moussa Dadis Camara, le général Konaté et le président Compaoré signent à Ouagadougou un accord qui prévoit le maintien du premier « en convalescence » au Burkina Faso et l'organisation d'une élection présidentielle en Guinée dans six mois.

Le 18, le général Konaté nomme au poste de Premier ministre l'opposant Jean-Marie Doré.

7 novembre – 10 décembre 2010 : Élection d'Alpha Condé à la présidence

Le 7 se déroule le second tour de l'élection présidentielle. Ce scrutin décidé à la suite du coup d'État de décembre 2008, puis reporté après la tentative d'assassinat du chef de la junte Moussa Dadis Camara en décembre 2009, constitue la première élection libre depuis l'indépendance du pays en octobre 1958. Lors du premier tour, le 27 juin, l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, chef de l'Union des forces démocratiques de Guinée, est arrivé en tête avec 44 p. 100 des suffrages, devant l'opposant historique Alpha Condé, chef du Rassemblement du peuple de Guinée, qui a obtenu 18 p. 100 des voix. L'ancien Premier ministre Sidya Touré, chef de l'Union des forces républicaines, a recueilli 13 p. 100 des suffrages.

Le 15, la commission électorale annonce la victoire d'Alpha Condé, avec 52,5 p. 100 des suffrages. Cellou Dalein Diallo refuse d'admettre sa défaite, reprochant à la commission

électorale de n'avoir pas examiné tous les recours pour fraude.

Le 17, le président par intérim Sékouba Konaté proclame l'état d'urgence et instaure un couvre-feu afin de contenir les violences meurtrières qui ont suivi l'annonce des résultats.

Le 3 décembre, la Cour suprême confirme l'élection d'Alpha Condé à la tête de l'État.

Le 10, l'état d'urgence est levé.

28-30 septembre 2013 : Tenue des élections législatives dans un contexte tendu

Le 28 se tiennent les premières élections législatives libres depuis 2002, dans un contexte de forte agitation après deux ans de vives tensions pour mettre en place le fichier électoral. Près de 30 formations et 2 000 candidats se disputent les 114 sièges de la Chambre, dont le Rassemblement du peuple de Guinée, le parti du président Alpha Condé qui a été élu en 2010, et l'Union des forces démocratiques de Guinée de Cellou Dalein Diallo, son principal opposant, qui s'est allié avec Sidya Touré, de l'Union des forces républicaines. En juillet, un accord politique avait été trouvé avec l'opposition, qui dénonçait le recensement électoral mais acceptait de participer aux élections si la Commission électorale nationale indépendante était mise sous contrôle.

Le 30, l'opposition dénonce des fraudes dans le processus de décompte et de centralisation des résultats et affirme que le pouvoir prépare un « hold-up électoral ».

11 octobre 2015 : Réélection du président Alpha Condé.

Le président Alpha Condé, candidat du Rassemblement du peuple guinéen, est réélu au premier tour avec 57,9 p. 100 des suffrages. Son principal adversaire Cellou Dalein Diallo, candidat de l'Union des forces démocratiques de Guinée,

recueille 31,4 p. 100 des voix. Le taux de participation est de 68,4 p. 100. L'opposition dénonce des fraudes tout en appelant ses partisans au calme.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com
